

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

Pour : 22 Contre :

Abstentions : 0

Date de convocation :

05 avril 2023

Date d'affichage

13 avril 2023

Réf. : CM12042023D08

Séance ordinaire du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Henri VIAULES Maire.

Présents : Messieurs ALIBERT, BOYER, CELARIES, CLERGUE, LOPEZ, MONSARRAT, POUJOL, THIERY, VIAULES, Mesdames BARTHE DE LA OSA, COUTOULY, HOULES, LACROIX, MARAVAL, VELLY, VERDIER.

Représentés : Mesdames DE HARO (Verdier), CASTAN (Houles), GAULARD (Poujol), TRENTI (Lopes), Messieurs CANTALOUBE (Céleriès), FAURÉ (Viaules),

Absents : Monsieur FABRE

Madame Françoise HOULES a été désignée secrétaire de séance.

OBJET: SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande du conseil d'école pour une participation de la Commune au voyage scolaire à RAZISSE (Tarn) pour 42 élèves de CE2, CM1 et CM2.

Lors de ce voyage scolaire les élèves participeront aux activités suivantes :

- Escalade,
- Land art,
- Course d'orientation bio diversité.

Les dépenses totales s'élèvent à 4 867 €. Les recettes générées par des dons, l'association des parents d'élèves et différentes actions (vide ta chambre, marché de Noël, ventes de focaces, ventes de crêpes, etc.) ne couvrent pas la totalité des dépenses.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 1 000 € pour le voyage scolaire à RAZISSE (24 € par élève). Le reste à charge pour la famille est donc de 35 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **DECIDE** d'octroyer une participation financière de 1 000 € pour les élèves participant au voyage scolaire à RAZISSE (Tarn).

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,

Henri VIAULES.

